

FICHE SIGNALÉTIQUE

PRODUIT: VINEGAR

Page 1

SECTION 01: PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

FABRICANT/FOURNISSEUR..... LES INVESTISSEMENTS B.S.C. INC.
ADRESSE DE FABRICANT/FOURNISSEUR..... 109 IBER RD., UNIT #3, OTTAWA, ON K2S 0X5 613-744-8896
NOM DU PRODUIT..... VINEGAR
UTILISATION DU PRODUIT..... NEUTRALISER LE VINAIGRE – PAS À LA CONSOMMATION HUMAINE
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE CANUTECH (613) 996-6666

SECTION 02: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

ITINÉRAIRE D'ENTRÉE:



CONTACT AVEC LA PEAU CORROSIF. CAUSE DES ROUGEURS ET DES BRULURES AU NIVEAU DE LA PEAU. LE CONTACT AVEC LA PEAU ECORCHÉE PEUT CAUSER LA NECROSE DES TISSUS.

ABSORPTION PAR LA PEAU LE PRODUIT EST ABSORBÉ À TRAVERS LA PEAU ET PEUT CAUSER MALAISE, INCONFORT, LÉSION ET LA MORT SAUF SI TRAITÉ RAPIDEMENT

CONTACT AVEC LES YEUX..... CORROSIF. LE CONTACT DU LIQUIDE CAUSERA DES BRULURES SEVERES. POUVANT ENTRAÎNER UNE DÉTERIORATION PERMANENTE DE LA VUE, VOIRE LA CECITE. CAUSE DES DOMMAGES CORNEENS.

INHALATION..... SEVERE IRRITATION RESPIRATOIRE. L'INHALATION À DES CONCENTRATIONS ÉLEVÉES PEUT ÊTRE TRÈS IRRITANT POUR LES POUMONS ET LES TISSUS CAR IL Y A POSSIBILITÉ D'ABSORPTION DANS LE SYSTÈME.

INGESTION CORROSIF.

EFFETS/SYMPTOMS D'EXPOSITION AIGUË..... VOIR CI-DESSUS.

EFFETS/SYMPTOMS D'EXPOSITION CHRONIQUE .. MALAISES RESPIRATOIRES CHRONIQUES, BRONCHITES, EMPHYSEMES. LE CONTACT AVEC LES YEUX DE FAÇON RÉPÉTÉE OU PROLONGÉE PEUT CAUSER LA CONJONCTIVITE. VOIR CI-DESSUS.

CONDITIONS MÉDICALES GÉNÉRALEMENT AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION..... PEUT AFFECTER LES GENS QUI SOUFFRENT DÉJÀ DE MALAISES. RESPIRATOIRES TEL L'ASTHME ET L'EMPHYSEME. MALADIES DES YEUX. PROBLÈMES DE PEAU ET ALLERGIES

SECTION 03: IDENTIFICATION DES RISQUES

INGRÉDIENTS DANGEREUX	C.A.S. #	%	TLV	DL50	CL50
ACIDE ACÉTIQUE	64-19-7	5-10	VOIR SECTION 11	VOIR SECTION 11	VOIR SECTION 11

SECTION 04: PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU.. RINCER À GRANDE EAU AU MOINS 15 MINUTES. RETIRER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS. EXCEPTÉ POUR LES BRULURES MINEURES, SUPERFICIELLES ET LOCALISÉES, COUVRIR LA PARTIE AFFECTÉE AVEC UN VÊTEMENT OU UN MORCEAU DE TISSU PROPRE ET STÉRILE ET TRANSPORTER LA OU POURRONT ÊTRE PRODIGUÉS DES SOINS MÉDICAUX. NE PAS APPLIQUER DE CRÈMES OU D'ONGUENTS. OBTENIR IMMÉDIATEMENT DES SOINS MÉDICAUX. CHOC DE CONTRÔLE, SI PRÉSENT. LAVÉ LES VÊTEMENTS ET DÉCONTAMINER LES SOULIERS AVANT LA RÉUTILISATION.

CONTACT AVEC LES YEUX..... CONTACT OCULAIRE. RINCER LES YEUX AVEC BEAUCOUP D'EAU COURANTE PENDANT AU MOINS 15 MINUTES TOUT EN TENANT LES PAUPIÈRES ÉCARTÉES POUR ASSURER LE RINCAGE COMPLET AVEC DE L'EAU DE TOUTE LA SURFACE DE L'ŒIL ET DES PAUPIÈRES. OBTENIR IMMÉDIATEMENT DES SOINS MÉDICAUX.

INHALATION..... EN CAS D'INHALATION, TRANSPORTER LA VICTIME À L'AIR FRAIS. SI LA RESPIRATION S'ARRÊTE, DONNER LA RESPIRATION ARTIFICIELLE IMMÉDIATEMENT. SI LA PERSONNE INCOMMODEE VOMIT SPONTANÉMENT, LUI FAIRE PLACER LA TÊTE ENTRE LES JAMBES DE FAÇON À EMPECHER QUE LE LIQUIDE NE SOIT ASPIRÉ DANS LES

INGESTION	POUMONS. OBTENIR DES SOINS MEDICAUX. EN CAS D'INGESTION. OBTENIR IMMEDIATEMENT DES SOINS MEDICAUX. NE PAS FAIRE VOMIR. NE JAMAIS ADMINISTRER PAR VOIE ORALE SI LA VICTIME A DES CONVULSIONS OU EST INCONSCIENTE. DONNER BEAUCOUP DE L'EAU.
NOTES AU MÉDECIN	UNE EXPOSITION AU PRODUIT PEUT ENTRAINER UNE PNEUMONIE, CHIMIQUE, OEDEME PULMONAIRE ET DU LARYNX ET LESIONS DES VOIES RESPIRATOIRES A COURT TERME. LES BRULURES DOIVENT ETRE TRAITEES COMME DES BRULURES THERMIQUES. CE PRODUIT EST FORTEMENT NUISIBLE POUR TOUS LES TISSUS, IL EST SEMBLABLE A L'AMMONIAQUE OU AU GAZ AMMONIAC.

SECTION 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

RISQUES D'INFLAMMABILITÉ	CHALEUR EXCESSIVE, ETINCELLES ET FLAMMES.
AGENTS D'EXTINCTION	DIOXYDE DE CARBONE, POUDRE CHIMIQUE, MOUSSE. OU N'IMPORTE QUEL AGENT D'EXTINCTION DE CLASSE B.
POINT D'ÉCLAIR	S.O.
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ SUPÉRIEURE (% PAR VOLUME).....	N.D.
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ INFÉRIEURE (% PAR VOLUME).....	N.D.
TEMPÉRATURE D'AUTO-IGNITION.....	N.D.
MESURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	PULVERISER AVEC DE L'EAU AFIN DE REFROIDIR LES RECIPIENTS. PORTER TOUT L'EQUIPEMENT DE PROTECTION NECESSAIRE (COSTUME ET BOTTES DE CAOUTCHOUC), Y COMPRIS DES LUNETTES ANTIACIDE OU UNE CAGOULE AVEC RESPIRATOIRE AUTONOME.
RISQUES PEU COMMUNS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION	FORME UN MELANGE INFLAMMABLE AVEC DE L'AIR. LES VAPEURS PEUVENT SE D'EXPLOSION DEPOSER AU RAS DU SOL, DANS DES ENDROITS CLOS OU VOYAGER SUR DE GRANDES DISTANCES VERS UNE SOURCE D'INFLAMMATION ET CREER UN RETOUR DE FLAMME EXPLOSIF. DES PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX.
PUISSANCE EXPLOSIVE.....	N.D.
SENSIBILITÉ AUX CHOCS MÉCANIQUE.....	N.D.
SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES ÉLECTROSTATIQUES	N.D.
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX.....	DIOXYDE DE CARBONE. MONOXYDE DE CARBONE. AUTRE VAPEURS TOXIQUES.

SECTION 06: MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTEL.....	ENDIGUER L'ENDROIT POUR EVITER L'EXPANSION DU DEVERSEMENT. PORT D'UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTOMONE APPROUVE PAR LE MSHA/NIOSH ET DE VETEMENTS DE PROTECTION OBLIGATOIRE. OUVRIR LES FENETRES OU METTRE UNE VENTILATION FORCEE. ARROSER LES RESIDUS AVEC BEAUCOUP D'EAU.
------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SECTION 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PROCEDURES DE MANUTENTION ET L'EQUIPEMENT.....	EVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VETEMENTS. EVITER D'INHALER LES VAPEURS. EVITEZ L'INGESTION. PORTER UN EQUIPEMENT DE PROTECTION LORS DE LA MANIPULATION. GARDER LES CONTENANTS FERMES OU FERMES HERMETIQUEMENT. LES CONTENANTS VIDES SONT DANGEREUX CAR ILS PEUVENT CONTENIR DES BRUME DE VAPEUR OU DES RESIDUS DE LIQUIDE INFLAMMABLE/EXPLOSIF. OBSERVER LES MISES EN GARDE SUR L'ETIQUETTE, MEME APRES AVOIR VIDE LES CONTENANTS. UTILISER UNE VENTILATION ADEQUATE. PRENDRE DE BONNES HABITUDES D'HYGIENE
------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

D'ENTREPOSAGE PERSONNELLE. BIEN SE LAVER APRES AVOIR MANIPULE LE PRODUIT. .
 GARDER A L'ECART DES SOURCES DE CHALEUR, ETINCELLES, OU FLAMMES. CONSERVER DANS UN ENDROIT FRAIS, SEC, ET BIEN VENTILE. GARDER LE RECIPIENT FERME QUAND CELUI-CI N'EST PAS UTILISE. ENTREPOSER A L'ABRI DES MATIERES INCOMPATIBLES. ENTREPOSER DANS DES CONTENANTS EN ACIER . RINSER COPIEUSEMENT LES RESERVOIRS DE PEROXYDE VIDES AVES BEAUCOUP D'EAU AVANT DE LES JETER AUX REBUTS.

SECTION 08: CONTRÔLES D'EXPOSITION/LA PROTECTION INDIVIDUELLE

CONTROLES D'INGENIERIE UNE VENTILATION GENERALE (MECANIQUE) DES LIEUX DEVRAIT ETRE SUFFISANTE. UNE AERATION SUPPLEMENTAIRE DES LOCAUX, DES SYSTEMES FERMES, OU DES SYSTEMES DE PROTECTION RESPIRATOIRE PEUVENT ETRE NECESSAIRES DANS DES CIRCONSTANCES SPECIALES, TELLES QUE DANS DES ENDROITS A FAIBLE VENTILATION, EN CAS DE PRODUCTION MECANIQUE DE POUSSIERES, DE CHAUFFAGE, DE SECHAGE, ETC.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION PERSONELLE GANTS DU NÉOPRÈNE OU EN CAOUTCHOUC, BOTTES EN CAOUTCHOUC DE SÛRETÉ, TABLIER EN CAOUTCHOUC.

PROTECTION DE LA PEAU LUNETTES DE SECURITE ETANCHES (CHIMIQUES). ECRAN FACIAL.

PROTECTION DES LES YEUX ET DU VISAGE UN RESPIRATEUR DEVRAIT ETRE PORTE SI NECESSAIRE. PAR CONTRE, IL DOIT ETRE ABSOLUMENT PORTE S'IL Y A DANGER DE SUREXPOSITION, C'EST A DIRE QUI DEPASSE LES LIMITES D'EXPOSITION. IL FAUT PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME APPROUVE. TYPE DU SYSTEME RESPIRATOIRE: VAPEURS ORGANIQUES.

PROTECTION RESPIRATOIRE FOURNIR DES DOUCHES OCULAIRES ET DES DOUCHES DE SECURITE

MESURES D'HYGIENE

SECTION 09: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE LIQUIDE

APPARENCE & ODEUR TRANSPARENT – ODEUR DE VINAIGRE

LIMITE DE DÉTECTION OLFECTIVE >0,21 PPM.

DENSITÉ ~ 1.004

TENSION DE VAPEUR (MMHG) N.D.

DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1) N.D.

TAUX D'ÉVAPORATION N.D.

POINT D'ÉBULLITION N.D.

POINT DE CONGÉLATION N.D.

PH 2

SOLUBILITÉ (% DE W/W) COMPLET

COEFFICIENT DE PARTAGE HUILE/EAU N.D.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ STABLE DANS DES CONDITIONS NORMALES D'OPÉRATIONS

CONDITIONS À ÉVITER EVITER LA CHALEUR EXCESSIVE, ET LES FLAMMES NUES. CONTACT AVEC DES MATIERES INCOMPATIBLES

INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER) ALCALIS. REDUCTEURS. HYPOCHLORITES DE SODIUM. AMINES. CHALEUR.

PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION DIOXYDE DE CARBONE. MONOXYDE DE CARBONE. LES BROUILLARD OU VAPEURS ACIDE.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE NE SE PRODUIRA PAS

SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

LIMITES D'EXPOSITION ACIDE ACETIQUE: ACGIH TWA: 10 PPM; ACGIH STEL: 15 PPM; OSHA PEL: 10 PPM, 25 MG/M3; OSHA TWA: 10 PPM, 25 MG/M3.

POUVOIR IRRITANT VOIR SECTION 2

CL 50 ACIDE ACETIQUE: >5 620 PPM/1 H RAT.

DL 50 ACIDE ACETIQUE (RAT, ORALE) : 3,310-3,530 MG/KG; (SOURIS, ORALE) : 4,960 MG/KG; (LAPIN CUTANEE) : 1,060 MG/KG .

SENSIBILISATION AU PRODUIT.....	N.D.
CANCÉROGÉNÉCITÉ	AUCUN
EFFETS SUR LA REPRODUCTION.....	N.D.
TÉRATOGENÉCITÉ.....	N.D.
MUTAGÉNÉCITÉ	N.D.
PRODUITS SYNERGIQUES TOXICOLOGIQUES	N.D.
TOXICITÉ CHRONIQUE.....	N.D.

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

INFORMATION ÉCOLOGIQUE LA MATIERE EST UNE SOLUTION AQUEUSE FORTEMENT ACIDE ET EN RAISON DE CETTE PROPRIETE, ELLE PEUT CAUSER DES EFFETS NEFASTES SUR L'ENVIRONNEMENT. ACIDE ACETIQUE : DEMANDE BIOCHIMIQUE D'OXYGENE-5 : 340-880 MG/G.

SECTION 13: INFORMATION SUR LA DISPOSITION DES DÉCHETS

L'ÉLIMINATION DU PRODUIT ÉLIMINER CONFORMÉMENT À TOUS LES RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET LOCAUX APPLICABLES.

SECTION 14: INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

DÉSIGNATION OFFICIELLE	S.O.
CLASSIFICATION DE TMG.....	NON-RÉGLÉMENTÉ.
NUMERO D'IDENTIFICATION DU PRODUIT.....	S.O.
GROUPE D'EMBALLAGE.....	S.O.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CLASSIFICATION SIMDUT D2B
 CONFORMITÉ DU RPC CE PRODUIT A ÉTÉ CLASSÉ COMFORMÉMENT AUX CRITÈRES DE DANGER DU RÉGLEMENT SUR LES PRODUITS CONTRÔLÉS ET LA FICHE SIGNALÉTIQUE CONTIENT TOUTES LES INFORMATIONS EXIGÉES PAR LE RÉGLEMENT EN QUESTION.

SECTION 16: AUTRE INFORMATIONS

INFORMATION SUR LA PRÉPARATION PRÉPARÉ PAR: LE GROUPE DE RÉGLIMENTATION, TÉLÉPHONE - (613) - 744-8896
 DATE DE LA PRÉPARATION: LE 1 JUILLET, 2016

N.D. = NON DISPONIBLE
 S.O. = SANS OBJET